



Naturalisation : risque de refus avec une seule infraction ancien

Par Sadseb

Bonjour,

Je souhaite avoir des avis avant de déposer une demande de naturalisation française.

Mon profil est globalement stable avec un parcours d'études supérieures et une bonne insertion professionnelle.

J'ai toutefois une ancienne infraction unique liée à la consommation de cannabis, sans récidive ni problème depuis.

Pensez-vous que ce type de situation peut entraîner un refus, même si le reste du dossier est favorable ?

Quels sont en général les risques ou motifs de refus dans ce type de cas ?

Merci pour vos retours.